*Fédération Nationale de l'Enseignement,*
*de la Culture et de la Formation Professionnelle,*
*de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

*SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SFSDPEP)*

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
*Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org*

# Postes au concours et évolution des emplois dans l'enseignement privé sous contrat.

La ministre dit pour défendre sa réforme du collège que l'on va créer des postes. L'explication suivante va démontrer le contraire. Nous allons voir que cette réforme se situe dans la droite ligne du pacte d'austérité.

Le nombre de postes mis au concours ne permet pas de couvrir les départs en retraite. En effet si l'on prend le nombre de départs en retraite en 2015 (premier et second degrés confondus) on a 4100 départs en retraite. On a des entrées prévues de 4434. Or il n'y a dans ces entrées que 2312 stagiaires validés, il reste 1122 postes à pourvoir qui le seront par des maîtres délégués, soit des personnels non titulaires.

Par ailleurs on nous annonce 2979 ETP postes stagiaires (premier et second degrés confondus). Si l'on considère les postes mis au concours avec des stagiaires à mi-temps et des stagiaires à temps plein, on obtient 3449 ETP et donc un différentiel de 470 ETP. Il y a certes une marge d'erreur car certains stagiaires des concours internes sont déjà en contrat définitif et n'ont pas besoin de support stagiaire, mais le pourcentage est très faible. On voit donc deux choses :

- Une augmentation du nombre de non titulaires
- Tous les postes au concours ne seront pas couverts. D'où la poudre aux yeux des chiffres. Ce n'est plus « on recrute » mais « on aurait pu peut-être recruter ».

Montreuil le 7 mai 2015